

ACALEX

☐☐ AVOCATS
☐☐ CONSEILS
☐☐ ASSOCIES

375 ter Avenue de Navarre – 16000 ANGOULEME tél : 05.45.90.10.07 Email : d.soulat@acalex.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT COMMUNE DE ECURAS



MISE A PRIX : 29 000,00 €

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, au Palais de Justice de ladite ville, Place Francis Louvel, le **MERCREDI 18 JANVIER 2023 à 09h30**

LA REQUETE DE :

CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (CFCAL), S.A au capital de 5 582 797,00 €, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 568 501 282, dont le siège social est 1, rue du Dôme B.P. 102 à STRASBOURG CEDEX (67003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège;

Ayant pour avocat constitué **Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND**, membre de la SCP ACALEX, dont le siège social est 375 ter Avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

sur la commune de **ECURAS, (16220) n° 27, La Borderie**

- une maison d'habitation de plain-pied d'une surface habitable de 123,69m² comprenant une cuisine, un cabinet de toilettes, une salle à manger-séjour, une salle d'eau, un WC, 4 chambres, arrière cuisine avec grange de 125m² dans le prolongement
- d'un garage non attenant
- une parcelle en nature de prairie

L'ensemble cadastré dite commune de la manière suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Nature	Contenance
A	522	N° 27, La borderie	Sol	00ha8a40ca
A	525	La Borderie	Sol-jardin	00ha9a86ca
			Total	18a26ca

OCCUPATION : Les immeubles sont libres d'occupation mais garni de mobilier

VISITES : **CONTACTER LA SCP TALBOT, huissiers de justice, Rue de la Côte, 16500 CONFOLENS – Tél : 05.45.84.06.64**

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 200457) soit pour partie sur les sites internet avoventes.fr et www.acalex.fr

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Pour extrait

Signé : Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND